



Réouverture des terrains de golf dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et du déconfinement progressif de la population

Le golf est un sport individuel de plein air se pratiquant dans des environnements naturels entre amis ou en famille, quel que soit l'âge. La pratique du golf a des vertus avérées sur la santé.

Des études ont ainsi démontré qu'elle augmentait l'espérance de vie de ses pratiquants de cinq ans (source Royal & Ancient Golf Club Saint Andrews, Fédération Suédoise de Golf).

Certains pays ont déjà réouvert l'activité sportive en club avec de nouvelles mesures sanitaires de prévention spéciales Covid-19.

Le golf se pratique dans de grands espaces naturels, avec une très faible densité humaine.

Sur les 732 équipements français, 604 sont des parcours de 9 trous et plus, d'une superficie minimum de 20 hectares pour un 9 trous. Un parcours 18 trous - la jauge classique qui représente la majorité du parc des équipements golfeurs - s'étend sur une superficie de 50 hectares, souvent plus.

Un trou de golf classique, hormis les parcours compacts, mesure entre 100 et 500 mètres de long et se compose de plusieurs zones :

- 4 plateformes distinctes de départ de 15 à 20 m² de moyenne chacune. Le joueur choisi sa plateforme en fonction de son niveau ;
- Le fairway (bordé de hautes herbes, d'étendues d'eau ou de bois) d'une superficie moyenne minimum de 1 hectare par trou ;
- Le green - zone de putting avec le drapeau qui fait une surface moyenne de 600 à 700 m². Une partie est constituée de 4 joueurs au maximum.

Sur un par 3 (200 mètres maximum) il n'y a qu'une partie par trou. Sur un par 4 (de 200 à 400 m) ou un par 5 (plus de 400 m), il peut y avoir deux parties sur le trou : une au départ et une à l'approche du green ou sur le green.

Par essence la pratique du golf est donc une activité de plein air, à très faible densité. Sur 18 trous (50 hectares minimum, entre 60 ha et 70 ha en moyenne avec les espaces de transition entre les trous), il y a maximum de 4 x 18 = 72 joueurs (soit pour 50 ha une moyenne de 1 joueur pour 6 400 m²), bien répartis sur les différentes zones en fonction de l'avancée de leur partie et de chaque trou.



En complément des interactions limitées entre individus rappelées précédemment et, pour prendre en compte le contexte exceptionnel de l'épidémie du Covid-19, les clubs de golf sont prêts à prendre des mesures complémentaires exceptionnelles afin de protéger leurs clients et leurs personnels :

- La banque d'accueil est ouverte sous condition de respecter les dispositifs barrières avec la mise en place obligatoire d'un écran en plexiglass, un marquage au sol pour assurer les distances barrières. Un accueil physique peut être donc être organisé en respectant les mesures barrières et de distanciation tant vis-à-vis du personnel que des joueurs.
- Les zones « vestiaires », « salon », « bar » et « restaurant » seront inaccessibles aux joueurs. Les clubs qui disposent de restaurants peuvent effectuer de la vente à emporter, comme c'est le cas des commerces de bouche en ville, en appliquant strictement les mesures d'hygiène du Gouvernement (désinfection, nettoyage fréquent...). Le flux de clients reste organisé et contrôlé.
- La zone « Pro Shop / boutique » des clubs sera ouverte à condition de ne permettre l'accès qu'à des clients individuels, un par un, uniquement pour acheter des consommables nécessaires à la pratique du golf (balles, gants, tees...).

Les personnels portent masques et gants selon les recommandations du Gouvernement si nécessaires et efficaces et selon les modèles disponibles.

Dans la zone accueil et/ou pro-shop prévoir des passages de nettoyage et de désinfection dans la journée et accentué pour les poignées de porte et les sanitaires. Pour les sanitaires, dans la mesure du possible, ceux-ci ne devront pas être communs pour les joueurs et le personnel.

La réservation préalable d'un départ est obligatoire pour accéder au parcours évitant ainsi les interactions avec des regroupements de personnes.

Dans un premier temps, le practice peut rester ouvert uniquement pour l'enseignement individuel (pas collectif), sauf mesures spéciales d'accueil des enfants dans le cadre des directives du gouvernement pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire.

L'échauffement des joueurs ayant réservé un départ avec les mesures de précautions suivantes :

- Les emplacements d'entraînement sont suffisamment espacés afin de laisser au minimum 3 mètres entre 2 joueurs.
- Les enseignants respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres de leur élève qu'ils ne touchent jamais.
- Les balles sont prises exclusivement avec des cartes individuelles prépayées ou avec des jetons désinfectés payés à l'accueil.

Recommandations sanitaires ffgolf mises à jour au 24 avril 2020.7
Validées par la Commission Médicale Fédérale le 24 avril 2020

- Les joueurs doivent rapporter leurs seaux vides du practice au personnel en charge de désinfecter le seau.

Il n'y a plus la notion de seau individuel

Un golf ne pouvant pas mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées doit garder son practice fermé.

Les joueurs qui ont réservé ne peuvent pas arriver sur le parking du golf plus de 30 min avant l'heure de leur départ et doivent repartir immédiatement à l'issue de leur partie.

En outre :

- Pas d'utilisation collective des voiturettes (louées ou personnelles). Une seule personne par voiturette qui sera désinfectée avant l'utilisation personnelle et après.
- Les chariots peuvent être mis à disposition si toutefois le club est en mesure d'organiser une désinfection des chariots à chaque retour du parcours, comme c'est le cas actuellement dans les supermarchés ;
- Augmenter le temps d'écart entre les départs des parties afin d'éviter les interactions entre les joueurs sur le parcours. Il est recommandé de limiter à 2 joueurs par partie dans un premier temps.

Sur le parcours :

- Au départ du trou n°1, n°10 et à la sortie du 18 : mise à disposition de gel hydroalcoolique, affichage des mesures barrière et du règlement exceptionnel de circonstance.
- Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres d'une distance minimum de 3 mètres.
- Les râteaux sont enlevés des bunkers.
- Interdiction pour les joueurs de toucher les piquets délimitant le parcours et les obstacles d'eau.
- Les bogey / trous sont relevés sur les greens pour éviter toute manipulation du drapeau et ne pas ramasser sa balle dans le trou ou équipés d'un système de relevage de la balle sans contact ;
- Lave-balles et poubelles neutralisés.
- Aucun échange de matériel entre les joueurs.
- Pas d'échange de cartes de score.
- Les enseignants peuvent assurer une prestation d'enseignement sur le parcours tout en respectant les distances de sécurité indiquées précédemment ainsi que les règles de gestion de parcours définies préalablement. Un dispositif spécifique pourra être mis en place pour soutenir le plan gouvernemental pour l'accueil de publics jeunes et scolaires en lien avec le gouvernement.



Les plantings d'entretien du parcours sont aménagés de manière à ce qu'un jardinier ne croise pas de joueurs pendant son travail.

S'agissant des jardiniers, les mesures de protection déjà en vigueur actuellement se poursuivent (travail avec gants, jamais moins de 3 mètres entre eux, équipes de 2 maximum, gel hydroalcoolique disponible...).

Il appartiendra à chaque golf de mettre en place l'organisation qui garantira le respect de toutes ces mesures et en particulier :

- Rappel des mesures de précaution et le règlement intérieur exceptionnel Covid-19 par le personnel du club.
- Affichage de ces mesures sur le parking et aux différents lieux de passage des joueurs tels que l'accueil, le practice, le départ du trou n°1, 10 et 18 à la sortie du parcours....
- Starter au départ du trou n°1 pour s'assurer du rythme des départs et rappeler les mesures barrières et le règlement exceptionnel Covid-19

La Fédération française de golf fournira un kit de communication numérique auprès de ses clubs pour le bon respect de l'ensemble de ces mesures.

Avertissements :

Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs en Scandinavie et en République Tchèque, et de façon imminente la reprise début mai en Allemagne et en Autriche.

Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale fédérale de la Fédération française de golf le 24 avril 2020.

Le Bureau de la Commission médicale recommande fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicquée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicqués et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles en période de confinement).

Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.

Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français.

